

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 décembre 2024

Délibération n°1/2025



**maison
de la
culture**
BOURGES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20250205-1-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2025

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 février 2025

Le cinq février deux-mille vingt-cinq, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 20 janvier 2025.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de l'Etat

- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher, représentant Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire
- M. Stéphane MARTINET, Directeur adjoint de la DRAC Centre-Val de Loire, représentant Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire et M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges
- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORAISIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président, représentant Mme Elisabeth SANSON, personnalité qualifiée
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente, représentant Mme Christine CHEZE-DHO, personnalité qualifiée
- M. Dominique DELAJOT
- Mme Delphine BORDAT, représentant Mme Anne MATHERON, personnalité qualifiée
- M. Fabrice HOFFELIN

Représentantes du Personnel de l'EPCC

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Sophie MAISONNETTE, Adjointe à la Directrice de la DCLCI, Cheffe de service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
- M. Guillaume CREPIN, Conseiller du Conseil Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher
- Madame Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel de la Ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Maurice BARATE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à M. Stéphane MARTINET)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (Représentée par M. Stéphane MARTINET)

Représentant de la Région Centre-Val de Loire

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Représenté par M. Guillaume CREPIN)

Personnalités qualifiées

- Mme Anne MATHERON (Pouvoir à Mme Delphine BORDAT)
- Mme Christine CHEZE-DHO (Pouvoir à Mme Colette PUYNEGE)
- Mme Elisabeth SANSON (Pouvoir à M. Georges BUISSON)

INVITEES EXCUSEES

- Mme Camille DE WITASSE THEZY, Secrétaire Générale, préfecture du Cher
- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVET est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2024 A 14H30

Délibération n°1/2025

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 11 décembre 2024 à 14h30.**

Votants : 20

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges »



Olivier ATLAN

Nathalie PLAVET
Secrétaire de séance

